

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 18 (arrivée de Mr MICHOUX à 20h515)
Absent avec pouvoir : 5
Absent sans pouvoir : 0
Secrétaire de séance : Mr MAHE Nicolas

ORDRE DU JOUR

Informations

Décision du maire SYDELA, diagnostic énergétique salle A. CAPPELLA

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2022
2. Budget Principal-Approbation du compte administratif 2021
3. Budget Principal-Conformité du compte de gestion 2021
4. Budget Principal-Bilans exercice 2021 : cessions et acquisitions foncières, formations des élus et état de la dette
5. Budget Principal-Affectations des résultats de l'exercice 2021
6. Provision pour créances douteuses
7. Budget Principal-Vote du budget primitif 2022 de la commune
8. Fixation des taux 2022 des impôts ménages
9. Adhésions et cotisations 2022
10. Subventions 2022 aux associations communales
11. Budget annexe revente d'énergie-Approbation du compte administratif 2021
12. Budget annexe revente d'énergie-Conformité du compte de gestion 2021
13. Budget annexe revente d'énergie-Vote du Budget primitif 2022
14. Budget annexe revente d'énergie - subvention communale
15. Convention relative aux modalités de financement du centre de vaccination
16. CLIC « Pilot'âge » avenant n° 2 à la convention générale de partenariat
17. Département de L.A (téléassistance) : convention de partenariat
18. SYDELA convention d'occupation du domaine public : ombrières solaires
19. CARENE groupement de commandes : maintenance et conduite d'exploitation avec intéressement sur les économies d'énergies des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation
20. Saint-Nazaire Association convention de soutien à la vie associative

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

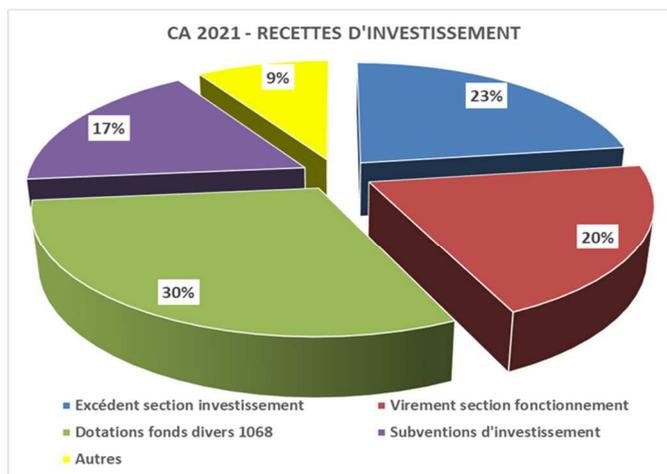
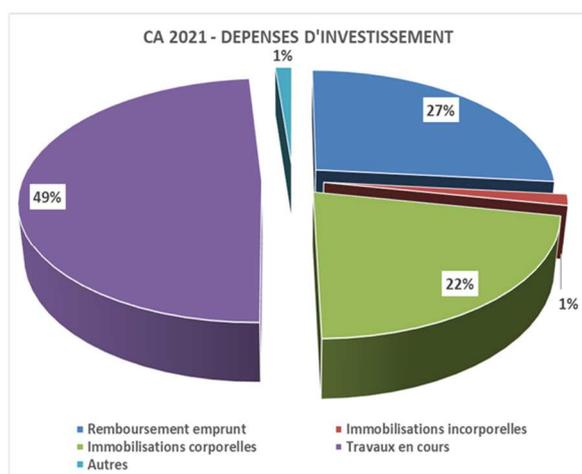
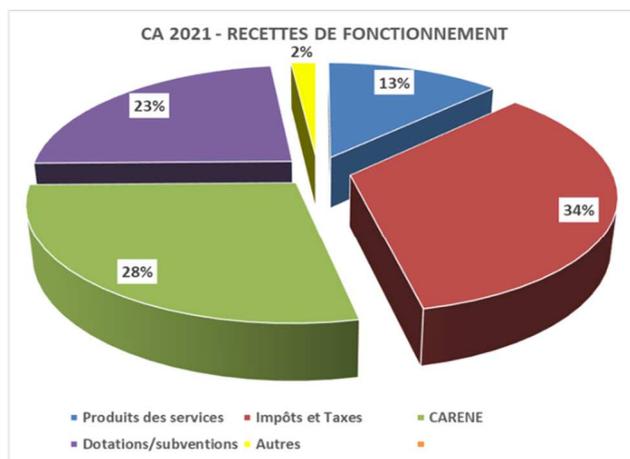
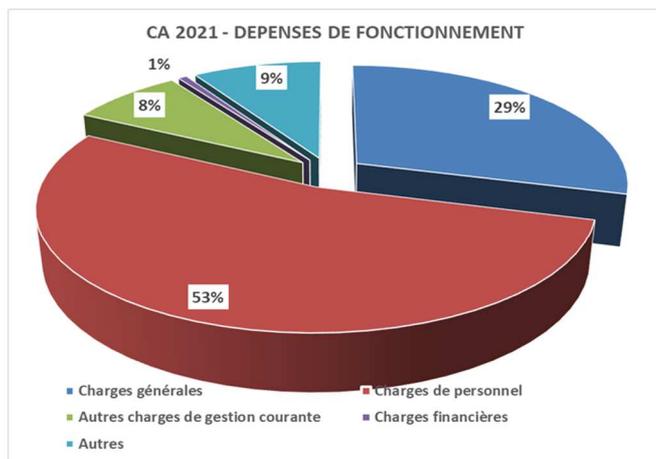
Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 27 Janvier 2022.

VOTE : UNANIMITE

2. BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Mme MARTIN LAUNAY Aurélie, 2nde Adjointe, et hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	2 633 862,68 €	Dépenses	809 648,80 €
Recettes	3 013 679,00 €	Recettes	1 119 776,51 €
Résultat de l'exercice	379 816,32 €	Résultat de l'exercice	310 127,71 €



VOTE : UNANIMITE

3.BUDGET PRINCIPAL CONFORMITE AVEC LE COMPTE DE GESTION

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice (A)	3 013 679,00 €	1 119 776,51 €
Dépenses de l'exercice (B)	2 633 862,68 €	809 648,80 €
Solde de l'exercice (A-B)	379 816,32 €	310 127,71 €

VOTE : UNANIMITE

4. BUDGET PRINCIPAL-BILANS EXERCICE 2021 : CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES, FORMATIONS DES ELUS ET ETAT DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/ 2021						
Etablissement prêteur	dette en capital à l'origine	dette en capital 31/12/2020	annuité payée en 2021	dont		dette en capital au 31/12/21
				intérêts 66111	capital 16	
Caisse des dépôts et consignation	1 000 000,00 €	235 261,21 €	125 324,67 €	10 186,81 €	115 137,86 €	120 123,35 €
Crédit agricole	1 000 000,00 €	150 000,00 €	105 750,00 €	5 750,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	2 000 000,00 €	385 261,21 €	231 074,67 €	15 936,81 €	215 137,86 €	170 123,35 €

BILAN ACQUISITIONS / CESSIONS FONCIERES AU 31/12/2021				
Acquisition immobilière - 2111				
N° mandat	Localisation	Parcelle	Vendeur	Montant
NEANT				
TOTAL				- €

Cession immobilière - 775			
N° titre	Objet	Acheteur	Montant
317	REMORQUE ROCK PR1000	MACHINES AGRICOLES HAMON	2 400,00 €
377	PEUGEOT BOXER	GARAGE MARTENOT	1 700,00 €
379	TUNNEL DE LAVAGE	DENIS - LAURENT	1 000,00 €
380	104m ² délaissé communal bordant parcelles A48-49	M. BIRET JACQUES	520,00 €
392	PARCELLE I248 LA GERIAIS 185M ²	CONSORTS MAZIN	1 850,00 €
395	PARCELLE H1858 ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE H279 LA SAVINAIS 142M ²	M.MME LEDEUIL	1 704,00 €
414	GRILLES ROTADAIRON-200524	UNIQ MECA SERVICES	1 200,00 €
417	REMORQUE TRELGO AMCA-200525	BARRIER - CEDRIC	1 410,00 €
459	PARTIE DU DELAISSE COMMUNAL A LA GERIAIS PARCELLE ZT 297 + I1623 183M ²	M. MME GUITTON	915,00 €
TOTAL			12 699,00 €

BILAN DES ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2021 (compte 6535)					
Mandat	Date	Participant	Formation	Organisme	Coût
626	09/02/2021	Michel BARBIN	Fondamentaux de l'urbanisme	AMF44	185,00 €
1059	23/06/2021	Jean-François MAILLARD	La prise de parole en public	AMF44	185,00 €
1060	17/05/2021	Aurélien LAUNAY-Michel BARBIN	Préparation scrutin et tenue bureau vote	AMF44	170,00 €
1456	19/10/2021	Aurélien LAUNAY	Rôle du maire Troubles voisinage	AMF44	85,00 €
TOTAL					625,00 €

VOTE : UNANIMITE

5. BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Au niveau du Budget Principal, il est constaté les résultats comptables suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice (A)	3 013 679,00 €	1 119 776,51 €
Dépenses de l'exercice (B)	2 633 862,68 €	809 648,80 €
Solde de l'exercice (A-B)	379 816,32 €	310 127,71 €
report de l'exercice précédent (C)	350 000,00 €	449 482,47 €
Résultat (A-B +C)	729 816,32 €	759 610,18 €

Il est proposé d'affecter ou de reprendre ces résultats comme suit :

	RESULTATS		AFFECTATION		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
			(c/002)	Réserve (c/1068)	c/001
Commune	729 816,32 €	759 610,18 €	380 000,00 €	349 816,32 €	759 610,18 €

VOTE : UNANIMITE

6. PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Les articles du CGCT rendent obligatoire les dotations aux provisions des créances douteuses : art R2321-2-3° ; une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

La méthode pour évaluer la dépréciation des créances contentieuses se fait de manière statistique, en appliquant un taux (minimum 15 %) au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses.

Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2021 à 4 982.28 €

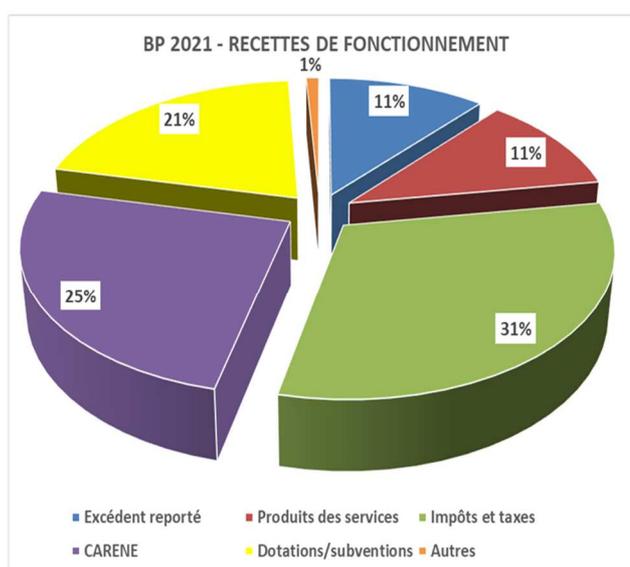
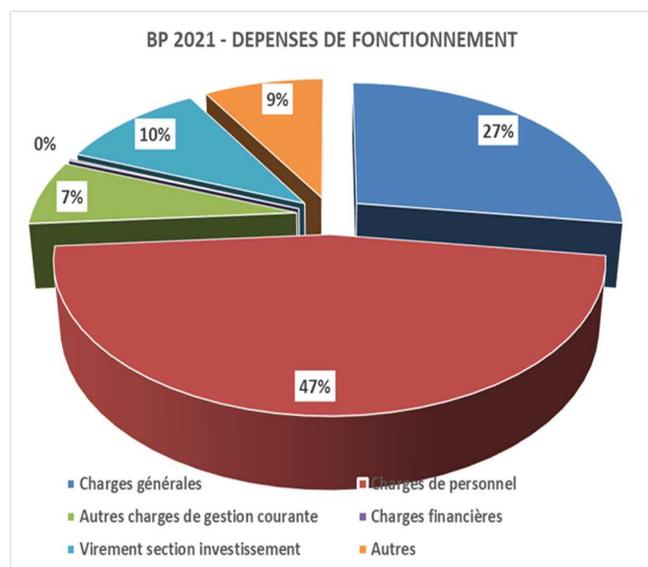
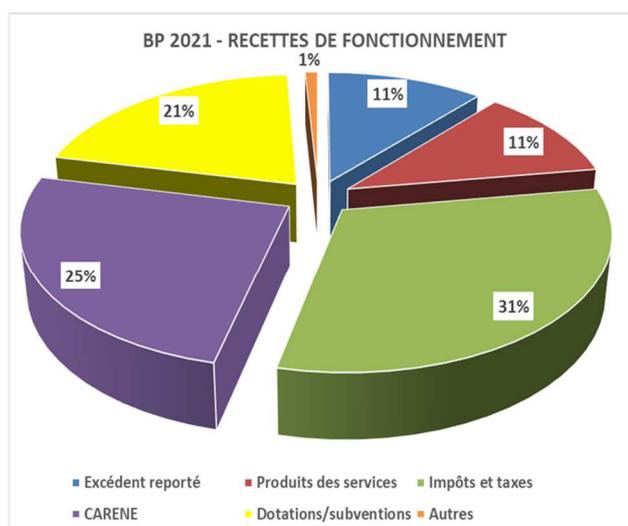
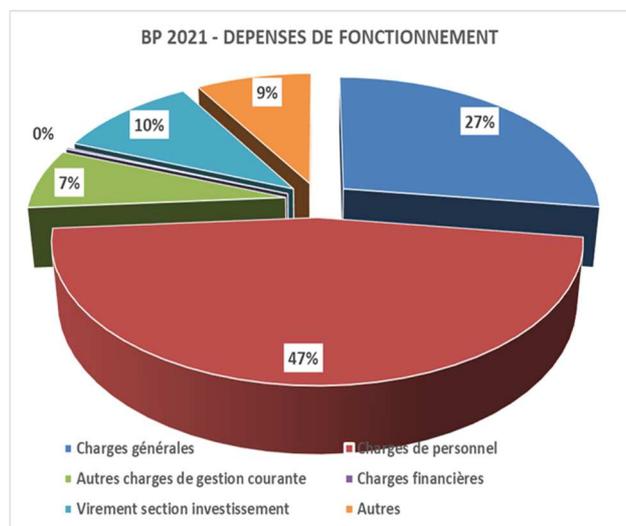
Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision de 50% des restes à recouvrer, soit un montant de 2491.14 € arrondi à 2 500 €.

VOTE : UNANIMITE

7. BUDGET PRINCIPAL-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 3 355 000 €

Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 1 820 000 €



VOTE : UNANIMITE

8.FIXATION DES TAUX 2022 DES IMPOTS MENAGES

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est proposé de maintenir les taux à leur niveau de 2021 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,15 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,60 %

VOTE : UNANIMITE

9. ADHESIONS ET COTISATIONS

Organismes	Montant prévisionnel
AMF44 (association fédérative maires 44)	831,79 €
Maires de l'Ouest	60,00 €
POLLENIZ (lutttes contre nuisibles)	621,00 €
Amicale laïque - Sorties scolaires	1 393,20 €
BESNÉ EN FÊTE 2022	5 000,00 €
OASB	4 101,18 €

VOTE : UNANIMITE

10.SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

La commission vie associative pour l'attribution des subventions aux associations réunie le 8 mars, a adopté les critères suivants :

- 11.35 € / adhérent de Besné
- 2.80 € / hors commune
- Organisation de manifestation gratuite sur la commune : 50 €

Association	Nbre adhérent commune/ hors commune Année N	critère proposé 11,35€/ besne 2,80€/hors commune	Manifestation			Subvention 2022
			Nbre	descriptif	Montant 50€	acceptée par la commission
ACCA	27	11,35	0			342,85 €
	13	2,8				
Tous Ensemble	8	11,35	1	Téléthon	50	152,00 €
	4	2,8				
besné en fete fonctionnement	7	11,35	0			101,85 €
	8	2,8				
Accords et a cœur	8	11,35	0			104,80 €
	5	2,8				
besne aéro club	4	11,35	1	Téléthon	50	110,00 €
	6	2,8				
besne gym	40	11,35	1	téléthon	50	588,00 €
	30	2,8				
Club de la Belle Humeur	94	11,35	0			800,00 €
	20	2,8				
harmonie danse	37	11,35	1	téléthon spectacle battle chorégraphique	50	730,35 €
	93	2,8				
i dé a coudre	6	11,35	0			87,70 €
	7	2,8				
JAB FOOT	117	11,35	1	téléthon initiation fitfoo match entraînement	50	1 655,15 €
	99	2,8				
JAB BASKET	52	11,35	1	téléthon portes ouvertes	50	685,00 €
	16	2,8				
KARATE	25	11,35	0			303,35 €
	7	2,8				
PASSION CREATIVE	6	11,35	0			68,10 €
	0	2,8				
peinture et création	3	11,35	1	téléthon	50	109,25 €
	9	2,8				
tennis de table	12	11,35	0			144,60 €
	3	2,8				
BESNE US	20	11,35	1	fête du jeux halloween expo photo	50	288,20 €
	4	2,8				
TRGD	2	11,35	0			300,00 €
	7	2,8				
TOTAL						6 571,20 €

Les conseillers municipaux se trouvant en situation relevant d'un conflit d'intérêts quittent la salle et ne participent pas au vote.

Mrs MAHE , LE PEN, RAITIF, Mmes MARTIN, CAUCHIE, HERVY quittent la salle

VOTE : UNANIMITE

11. BUDGET ANNEXE REVENTE D'ENERGIE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire donne lecture de la présentation du compte administratif 2021, dans ses grandes masses. Comme indiqué dans le Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

Sous la présidence de Mme MARTIN LAUNAY Aurélie, 2nde Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice (A)	11 004,70 €	5 342,55 €
Dépenses de l'exercice (B)	16 523,36 €	5 000,00 €
Solde de l'exercice (A-B)	- 5 518,66 €	342,55 €

VOTE : UNANIMITE

12. BUDGET ANNEXE REVENTE D'ENERGIE-CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : UNANIMITE

13. BUDGET ANNEXE REVENTE D'ENERGIE-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

EXPLOITATION	CA 2021 HT	BP 2022
Déficit reporté		3 115,97
611 Serv ext frais accès au réseau	569,10	500,00
6061 fourn non stockables (eau énergie)		
61521 entretien réparation bien immo	5 011,59	4 000,00
61558 entretien réparation bien mob		
6262 Frais téléphonique	76,00	100,00
627 frais bancaires		
6287 Remboursement frais	3 948,12	4 000,00
635111 CFE		100,00
6352 Taxes sur le chiffre d'affaires (15%)	301,00	
658 tva		10,00
66111 intérêts	1 275,00	1 200,00
o22 - 7,5% dép réelles		
6811 amort	5 342,55	5 342,55
TOTAL DEPENSES	16 523,36	18 368,52
excédent reporté		
701 vente d'énergie	11 003,04	14 368,52
774 subvention		4 000,00
7588 tva	1,66	
TOTAL RECETTES	11 004,70	18 368,52
INVESTISSEMENT		
1641 remb capital	5 000,00	5 000,00
1687 remb à la commune		
2153 installation panneaux		4 561,68
238 AVANCE SUR TRAVAUX		
o20 - 7,5% dép réelles		300,00
TOTAL DEPENSES	5 000,00	9 861,68
Excédent reporté		4 519,13
1641 emprunt		
1687 autres dettes		
28153 amort 20 ans	5 342,55	5 342,55
TOTAL RECETTES	5 342,55	9 861,68

VOTE : UNANIMITE

14. BUDGET ANNEXE REVENTE D'ENERGIE - SUBVENTION COMMUNALE

L'entretien des panneaux photovoltaïques n'ayant pas été réalisé, la production d'électricité en 2021 a chuté engendrant une perte de recettes. Aussi, une prestation de nettoyage a été réalisée pour un montant de 2 800 € HT, dépense non prévue au budget primitif.

Il est donc nécessaire que la commune abonde le budget annexe revente d'Énergie à hauteur de 4 000 €.

VOTE : UNANIMITE

15. CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION

La CARENE et ses communes adhérentes ont décidé d'accompagner l'effort national de vaccination contre le Covid-19, afin de protéger les habitants du territoire. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Ville de Saint-Nazaire a engagé des moyens humains, logistiques et techniques pour l'organisation d'un centre de vaccination de grande dimension au sein du LIFE, situé dans la base sous-marine de Saint-Nazaire. Fort de son

rayonnement intercommunal, la CARENE et les autres communes de l'agglomération ont décidé de participer au financement des coûts supportés par la Ville de Saint-Nazaire, non pris en charge par l'ARS, sur la période couverte par la convention avec de la Ville avec l'ARS, soit du 9 avril au 31 octobre 2021. Le montant du reste à charge pour les collectivités est de 435 450 €. Soit 4 540 € pour Besné.

VOTE : UNANIMITE

16. CLIC « PILOT'AGE » AVENANT N° 2 A LA CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT

Suite à la convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire et les communes du territoire de la CARENE, du 02 décembre 2020, et adopté par délibération du conseil municipal de Besné le 28 janvier 2021, un nouvel avenant n° 2 fixe la participation financière de la commune pour l'année 2022 à 1 516.20 €

VOTE : UNANIMITE

17. DEPARTEMENT DE LA (TELEASSISTANCE) : CONVENTION DE PARTENARIAT

Engagé auprès des séniors et/ou des personnes en situation de handicap pour améliorer leurs conditions de maintien à domicile, le Département de Loire-Atlantique propose un service de téléassistance complet à un tarif accessible.

La téléassistance s'adresse à toute personne âgée et/ou en situation de handicap qui souhaite vivre à son domicile en toute sécurité et/ou obtenir assistance et réconfort à tout moment.

Ce service, est délégué à un concessionnaire, qui sera en charge du suivi administratif et financier. Le Département et le concessionnaire souhaitent s'appuyer sur les collectivités et associations locales pour faciliter une relation et un suivi de proximité avec les abonnés. En effet, grâce à leur implantation au territoire et leurs compétences dans l'accompagnement du public concerné, elles sont en capacité d'apporter un soutien efficace aux personnes recourant à la téléassistance. Cette convention a pour objet de définir les relations et les obligations réciproques entre les partenaires conventionnés, le concessionnaire et le Département.

VOTE : UNANIMITE

18. SYDELA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : OMBRIERES SOLAIRES

La société Ombrières de Loire-Atlantique a été fondée en 2020 pour développer des projets d'ombrières photovoltaïques de 36 à 500 kWc sur les parkings du département de Loire-Atlantique.

Ce projet permet aux communes, communauté d'agglomération ou acteurs privés, de valoriser leurs parkings sans aucun investissement, d'anticiper les besoins de recharge de véhicules électriques à venir et de répondre aux enjeux du PCAET récemment mis en place.

La commune de Besné accepte de mettre à la disposition de la société bénéficiaire les emplacements suivants : parking entre la Salle de la Fontaine et la Salle de la Chalandière et du boulodrome afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par la société bénéficiaire de l'autorisation de production d'électricité ainsi produite.

La convention prévoit également l'installation d'ombrières sur le parking du groupe scolaire, cependant le conseil préfère reporter celle-ci à plus tard

La convention est conclue pour une durée de 30 ans. La redevance d'occupation versée par la société est la suivante :

- Parkings Salle de la Fontaine et Salle de la Chalandière - Boulodrome : soulte de 25 000 € à la mise en service.

Il est souligné que ce projet permettra à la commune de disposer de parkings couverts et éclairés, même si le nombre de places de stationnement s'en trouve réduit.

VOTE : UNANIMITE

19.CARENE GROUPEMENT DE COMMANDES : MAINTENANCE ET CONDUITE D'EXPLOITATION AVEC INTERESSEMENT SUR LES ECONOMIES D'ENERGIES DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION

Afin de décliner de manière opérationnelle les objectifs du PCAET portant sur les économies d'énergie, il convient de lancer une procédure ayant pour objet la maintenance et la conduite d'exploitation avec intéressement sur les économies d'énergies des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation. La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), les villes de Trignac, de Donges, de Pornichet, de Besné, de Saint-Nazaire et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

VOTE : UNANIMITE

20.SAINT-NAZAIRE ASSOCIATION CONVENTION DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

La convention entre la commune et Saint-Nazaire Associations étant échue au 31 décembre 2021, il est proposé de la renouveler. Saint-Nazaire Associations apporte un soutien à la vie associative de la commune, via une diffusion papier, ainsi que sur internet et les réseaux sociaux. La commune soutient à hauteur de 1 255 € par an l'association Saint-Nazaire Associations.

Un article sera publié dans le prochain bulletin afin d'informer les associations

VOTE : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

SOUTIEN A L'UKRAINE

La collecte organisée par la commune a permis de récolter 30 cartons de dons, essentiellement des produits d'hygiène et médicaux.

14 foyers sont prêts à accueillir des familles ukrainiennes.

Folk en Scène le 27 mars

LA SEANCE EST LEVEE A 22H00